



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 15 octobre 2020

Séance n°2020/09

COMPTE RENDU SUCCINCT

Date de convocation : 9 octobre 2020

Membres en exercice : 27

Nombre de membres présents ou représentés : 25

Membres présents :

M. Jérôme LOPEZ, Maire ;
Mme Patricia COSTERASTE, M. Jean-Marc SOUCHE, Mme Christine OUDOM, Mme Palma PERRONE VASSALO, M. Luc MOREAU, Mme Gwendoline ATTIA DESJOUIS, M. Stéphane GOULLIER, Adjoints au Maire ;
M. Antoine FLORIS, M. Alain GIBAUD, Mme Marguerite BERARD, M. Thibaut LE NEUDER, Mme Vanessa DURIEUX, Mme Kelly BEST, M. Nicolas GASTAL, Mme Sophie GUIGNARD, Mme Nicole MAZOT, M. Thibaud MARTINEZ, Mme Isabelle POULAIN, M. Lionel TROCELLIER, Mme Maguelone LANAU ALBOUY, Conseillers Municipaux.

Membres représentés :

M. Patrick COMBERNOUX donne procuration à M. Jérôme LOPEZ ;
Mme Géraldine LEFEBVRE donne procuration à Mme Kelly BEST ;
M. Rémi GERBAUD donne procuration à M. Luc MOREAU ;
M. Christian GRAMMATICO donne procuration à M. Lionel TROCELLIER

Membres absents :

M. Patrice ROBERT - Mme Magalie BARTHEZ.

Secrétaire de séance :

M. Luc MOREAU.

Étaient également présents :

M. Pierre-Emmanuel ODE, Directeur Général des Services ;
M. Thierry RUIZ, responsable pôle urbanisme et travaux,
Mme Pauline LEGUEY, responsable ressources humaines,
M. Aymeric FELGEIROLLES, responsable pôle jeunesse, culture.

2020/10-00 Désignation d'un secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal : M. Luc MOREAU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

<p>■ VOTE : Votants : 25 Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0 VOTE A L'UNANIMITE</p>
--

2019/10-01 Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 7 mai 2020 et 4 juin 2020

Vote à l'unanimité par les membres du conseil municipal précédent.

2020/10-02 Décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

AFFAIRES GENERALES

† **Rapporteur : M. le Maire**

† **Rapport informatif**

- ✓ Signature d'un achat d'un logiciel « enfance, cantine, et périscolaire avec la société 3 D OUEST, domiciliée à Lannion (22) : 5 rue de Broglie ainsi que la prise en charge de l'entretien et de la maintenance « gestion de enfance V2 »
Le coût de la prestation se décompose comme suit :
 - *Logiciel : 9700 € HT soit 11.640,00 € TTC*
 - *Maintenance (logiciel – portail parents – module Quota – pointage tablette – export comptable – TIPI – centre de loisirs) : 2.375,00 € HT soit 2.850,00 € TTC.*

- ✓ Signature d'une proposition financière de la société SIGMA RISK, domiciliée à Florensac (Hérault) : 20, rue de Verdi relative à une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement de nos contrats d'assurance pour un montant de prestation de 2.500,00 € HT soit 3.000,00 € TTC.
Durant la durée du marché des assurances, à compter de janvier 2021, une prestation d'assistance annuelle est prévue de 900 € HT soit 1.080,00 € TTC.

D.I.A. (DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER)

† **Rapporteur : M. Patrick COMBERNOUX**

† **Rapport informatif**

- ✓ DIA n°20M0046 – terrain – La Pierre Plantée lot 18 – cadastré AP187
- ✓ DIA n°20M0047 – terrain/maison – 71 Impasse du Grand Chemin – cadastré AK256 AK252
- ✓ DIA n°20M0048 – terrain/maison – 17 Allée Jean VINCENT – cadastré AI344
- ✓ DIA n°20M0049 – terrain/maison – 5 Impasse des Carignans – cadastré AN166
- ✓ DIA n°20M0050 – terrain – Le Clos des Calines lot 10 – cadastré AK394
- ✓ DIA n°20M0051 – terrain/maison – 11 Rue des Wisigoths – cadastré AN149
- ✓ DIA n°20M0052 – terrain – La Pierre Plantée lot 19 – cadastré AP188
- ✓ DIA n°20M0053 – terrain – La Pierre Plantée lot 1 – cadastré AP180
- ✓ DIA n°20M0054 – terrain – La Pierre Plantée lot 12 – cadastré AP196

- ✓ DIA n°20M0055 – terrain – La Pierre Plantée lot 5 – cadastré AP184 AP209
- ✓ DIA n°20M0056 – terrain – La Pierre Plantée lot 11 – cadastré AP195 AP194 AP193 AP192
- ✓ DIA n°20M0057 – terrain – La Pierre Plantée lot 13 – cadastré AP197
- ✓ DIA n°20M0058 – terrain – La Pierre Plantée lot 10 – cadastré AP191 AP214
- ✓ DIA n°20M0059 – terrain – La Pierre Plantée lot 2 – cadastré AP181
- ✓ DIA n°20M0060 – terrain – La Pierre Plantée lot 3 – cadastré AP182
- ✓ DIA n°20M0061 – terrain – La Pierre Plantée lot 14 – cadastré AP198 AP199
- ✓ DIA n°20M0062 – terrain – La Pierre Plantée lot 16 – cadastré AP201 AP185 AP218
- ✓ DIA n°20M0063 – terrain – La Pierre Plantée lot 17 – cadastré AP1AP186 AP219
- ✓ DIA n°20M0064 – terrain – La Pierre Plantée lot 8 – cadastré AP212
- ✓ DIA n°20M0065 – terrain – La Pierre Plantée lot 4 – cadastré AP183
- ✓ DIA n°20M0066 – terrain – rudes Demoiselles Gelly – cadastré AC313 AC314
- ✓ DIA n°20M0068 – terrain/maison – 6 avenue des Cistes – cadastré AM138
- ✓ DIA n°20M0070 – terrain – le Clos des Calines lot.8 – cadastré AK392
- ✓ DIA n°20M0071 – terrain -/ maison – 19 rue Camille St Saens - cadastré AN238
- ✓ DIA n°20M0072 – terrain /maison – 4 rue Jules Massenet – cadastré AN108
- ✓ DIA n°20M0073 – terrain/maison – 6 impasse des Jonquilles – cadastré AE209.

Le droit de préemption n'a pas été exercé.

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, SOLIDARITE, FESTIVITES, AFFAIRES GENERALES

2020/028 Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

† **Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE**

† **Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.**

L'article L2121-8 du Code Général de Collectivités Territoriales dispose que « *dans les communes de 1000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation* » ;

Cet acte fixe les règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante dans le cadre des dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général et notamment son article L2121-8 ;

Il est proposé que le conseil municipal

- **Adopte** le règlement intérieur du Conseil Municipal ci-annexé.

La commission municipale relative aux finances, ressources humaines, solidarité, festivités et affaires générales, qui s'est réunie le 7 octobre 2020 a présenté ces éléments.

<p>■ VOTE : <i>Votants : 25</i> <i>Pour : 25</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstentions : 0</i> VOTE A L'UNANIMITE</p>

2020/029 Modification du tableau des effectifs

† Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE

† Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.

Il est exposé au Conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la saisine du Comité Technique le 07 octobre 2020 ;

Il est proposé à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- *Création d'un poste d'ingénieur à temps complet ;*
- *Création d'un poste de brigadier à temps complet ;*

Par conséquent, il appartient au conseil municipal :

→ **de décider** de :

- *créer un poste d'ingénieur à temps complet ;*
- *créer un poste de brigadier à temps complet ;*

→ **d'adopter** le tableau suivant :

FILIERE	Nombre	Taux d'emploi
TECHNIQUE		
Technicien	1	1 poste à 100%
Adjoint technique	18	10 postes à 100% 1 poste à 85% 4 postes à 80% 1 poste à 70% 1 poste 57 % 1 poste 50%
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	6	2 postes à 100% 3 postes à 80% 1 poste à 70%
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	1 poste à 100%
Agent de maîtrise principal	1	1 poste à 100%
Ingénieur principal	1	1 poste à 100%
Ingénieur	1	1 poste à 100%
POLICE MUNICIPALE		
Chef de service de police municipale	1	1 poste à 100%
Brigadier – chef principal	2	2 postes à 100%
Brigadier	1	1 poste à 100%

Le reste du tableau des effectifs demeure inchangé.

La commission municipale relative aux finances, ressources humaines, solidarité, festivités et affaires générales, qui s'est réunie le 7 octobre 2020 a présenté ces éléments.

<p>■ VOTE : <i>Votants : 25</i> <i>Pour : 25</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstentions : 0</i> VOTE A L'UNANIMITE</p>
--

TRAVAUX, AMENAGEMENT DURABLE, TRANSITION ECOLOGIQUE, SECURITE, PATRIMOINE

2020/030 Rapport: 2019 de la CCGPSL sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, non collectif, eau potable et eau brute

† *Rapporteur : M. Jean-Marc SOUCHE*
† *Rapport informatif*

Par arrêtés préfectoraux n° 2009-1-3835 du 7 décembre 2009 et n° 2017-1 1404 du 8 décembre 2017, la CCGPSL s'est vu transférer la gestion des services d'assainissement non collectif des 36 communes membres.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la CCGPSL a la compétence assainissement collectif des eaux usées par transfert de compétence des 33 communes fixé par la loi NOTRe, ainsi que pour 22 des 25 communes qui composaient le SMEA pour la compétence eau potable et eau brute.

Le conseil communautaire s'est réuni le 22 septembre 2020 pour présenter les rapports annuels du Président :

- *sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif- exercice 2019 ;*
- *sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif- exercice 2019 ;*
- *sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable – exercice 2019*
- *sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau brute – exercice 2019.*

L'intégralité du dossier fait l'objet d'une communication au conseil municipal. Le dossier complet est mis à la disposition des élus à l'accueil de la Mairie.

Les documents seront consultables par le public à l'issue du conseil municipal.

Par conséquent, il appartient au conseil municipal :

- **de prendre** acte des rapports d'activités de la CCGPSL :

- *sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif- exercice 2019;*
- *sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif- exercice 2019 ;*
- *sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable – exercice 2019*
- *sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau brute – exercice 2019.*

La commission municipale relative aux travaux, aménagement durable, transition écologique, sécurité, patrimoine qui s'est réunie le mercredi 7 octobre 2020 a présenté ces éléments.

Le Maire,

Jérôme LOPEZ.